

L'inflation accélère et touche davantage les ménages modestes ou ruraux

Jérôme Accardo, Dominique Guédès, Nicolas Herpin, Jérôme Pujol*

En 2007, la croissance française, soutenue par la demande intérieure, se maintient : en moyenne annuelle, le produit intérieur brut (PIB) augmente de 2,2 % en volume, soit autant qu'en 2006, et après + 1,9 % en 2005 (Arnaud F. *et alii*, 2008).

Le pouvoir d'achat des ménages accélère en 2007

Dans les comptes nationaux, la masse des ressources disponibles de l'ensemble des ménages est mesurée par le revenu disponible brut des ménages (RDB). Ce dernier prend en compte l'ensemble des revenus d'activité et de la propriété (le revenu primaire des ménages), auquel on soustrait les prélèvements (impôts et cotisations) et on ajoute les prestations sociales et autres transferts.

En 2007, les revenus d'activité font preuve de dynamisme (*figure 1*). Tirée par la croissance de l'emploi salarié et le quasi-maintien du rythme de progression du salaire moyen par tête, la masse salariale, qui représente un peu plus de 58 % du RDB, progresse de + 4,5 %, après + 3,9 % en 2006. Le revenu des entrepreneurs individuels accélère également (+ 5,2 % après + 4,2 %), porté par une forte progression du revenu des agriculteurs. La masse des loyers continue à augmenter plus vite en 2007 qu'en 2006 (+ 7,2 % contre + 6,7 % en 2006). Par ailleurs, les prélèvements fiscaux sur le revenu et le patrimoine des ménages ralentissent nettement (+ 1,2 % contre + 7,2 % en 2006, hors avoir fiscal) suite aux mesures visant à réduire l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Par ailleurs, les revenus de la propriété décélèrent (+ 4,5 % en 2007 contre + 10,9 % en 2006 hors avoir fiscal), en raison notamment de la très forte progression des intérêts versés par les ménages. Les prestations sociales en espèces ralentissent aussi (+ 3,7 % contre + 4,4 % en 2006) sous l'effet du recul des prestations chômage.

Au final, tiré par la croissance des revenus d'activité et par les réductions d'impôt, le revenu disponible brut des ménages (RDB) accélère donc : il progresse en valeur de 5,4 % en 2007, après + 4,8 % en 2006 (révisé) et + 3,4 % en 2005¹. Compte tenu d'une hausse du prix des dépenses de consommation de 2,0 % en moyenne annuelle (+ 2,2 % en 2006), le pouvoir d'achat du revenu disponible progresse ainsi de 3,3 %, après + 2,6 % en 2006 et + 1,6 % en 2005, et rejoint ainsi les rythmes élevés du début des années 2000.

La progression du pouvoir d'achat du RDB est relative à l'ensemble des ménages. Pour refléter l'évolution individuelle moyenne, il faut la corriger du dynamisme démographique. Rapporté au nombre d'unités de consommation (UC), pour tenir compte de l'évolution du nombre de

* Jérôme Accardo appartient à la division Conditions de vie des ménages de l'Insee ; Dominique Guédès à la division des Prix à la consommation de l'Insee, Nicolas Herpin au Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages de l'Insee et Jérôme Pujol à la division Revenus et patrimoine des ménages de l'Insee.

1. En 2008, sont publiés les comptes définitifs pour 2005 et semi-définitifs pour 2006. Les données sont révisées par rapport aux comptes semi-définitifs pour 2005 et provisoires pour 2006 publiés en 2007 (Insee, 2007). Ainsi, pour 2005, l'évolution du RDB est revue à la baisse de 0,1 point, tout comme son pouvoir d'achat. Pour 2006, l'évolution du RDB est révisée à la hausse de 0,5 point et celle de son pouvoir d'achat à la hausse de 0,3 point.

1. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

	Évolutions aux prix courants (en %)			En milliards d'euros 2007
	2005	2006	2007	
Rémunération des salariés	3,6	4,1	4,3	984,5
dont : <i>salaires et traitements bruts</i>	3,7	3,9	4,5	723,6
<i>cotisations employeurs</i>	3,5	4,6	3,9	260,9
Revenu mixte ¹	1,1	4,4	5,2	123,9
Revenus du patrimoine	4,2	6,8	7,3	291,3
dont : <i>excédent brut d'exploitation²</i>	6,6	8,1	9,5	167,0
<i>revenus de la propriété reçus diminués des revenus versés³</i>	1,3	5,2	4,5	124,3
Solde des revenus primaires	3,5	4,7	5,0	1 399,6
Prestations sociales reçues en espèces	4,0	4,4	3,7	366,4
Cotisations sociales	3,9	5,0	3,9	383,7
dont : <i>cotisations des employeurs</i>	3,5	4,6	3,9	260,9
<i>cotisations des salariés</i>	4,7	5,2	3,9	98,3
<i>cotisations des non-salariés</i>	6,0	7,8	3,8	24,5
Impôts sur le revenu et le patrimoine ⁴	5,7	3,2	1,2	159,6
Solde des autres transferts directs (reçus moins versés) ⁵	14,0	10,5	1,7	21,5
Revenu disponible brut	3,4	4,8	5,4	1 244,3
Taux d'épargne (épargne brute/revenu disponible brut, en %)	14,9	15,1	15,8	–
<i>Pour mémoire : transferts sociaux en nature⁶</i>	4,1	3,7	4,2	311,9
Évolution des prix (dépenses de consommation finale des ménages)	1,8	2,2	2,0	–
Revenu disponible brut, évolution en pouvoir d'achat	1,6	2,6	3,3	–

1. Il s'agit principalement des revenus issus de la production des entrepreneurs individuels.

2. Excédent, net de taxe foncière, principalement tiré de la location de logements, y compris la location fictive des propriétaires occupant leur logement à eux-mêmes.

3. Intérêts, dividendes, revenus des terrains et gisements.

4. Principalement impôt sur le revenu, CSG et CRDS.

5. Primes et indemnités d'assurance, entre autres.

6. Remboursements de prestations de sécurité sociale, prestations d'assistance sociale, financement de services non marchands hospitaliers, d'éducation, et services des institutions sans but lucratif au service des ménages, etc. En base 2000, ces transferts ne font pas partie du revenu disponible des ménages.

Source : Insee, *comptes de la Nation (base 2000)*.

ménages et de leur composition, le RDB (par UC) progresse alors de + 2,4 % (après + 1,7 % en 2006).

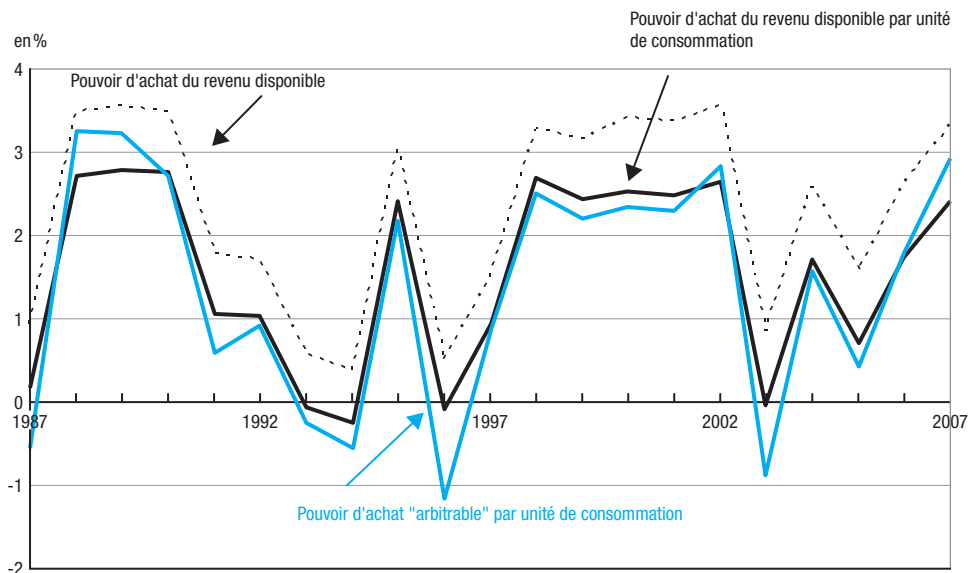
Le revenu « arbitrable » des ménages, c'est-à-dire le revenu disponible une fois déduites les dépenses de consommation « pré-engagées » (dépenses supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme²) progresse quant à lui de 5,0 % en valeur, soit un peu moins vite que le RDB, car les dépenses « pré-engagées » progressent un peu plus que l'ensemble des dépenses. En termes réels, la différence s'inverse toutefois en 2007 (+ 3,8 % contre + 3,3 %) car cette année-là, le prix des dépenses « pré-engagées » augmente moins que le prix de l'ensemble des dépenses de consommation (*figure 2*).

Inégalités de revenus et niveaux de vie

Le revenu disponible brut des ménages et son pouvoir d'achat constituent des agrégats estimés dans le référentiel de la comptabilité nationale. Leur évolution globale renseigne sur le contexte macroéconomique du pays, mais non sur les disparités des situations individuelles. De manière complémentaire, les données microéconomiques sur les niveaux de vie issues de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS, *encadré 1*) permettent d'étudier les disparités de revenus entre catégories ainsi que la pauvreté monétaire.

2. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « mesure du pouvoir d'achat des ménages » (Quinet A., Ferrari N., 2008), elles comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

2. Évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible et pouvoir d'achat du revenu « arbitrage » par unité de consommation



Source : Insee, comptes nationaux (base 2000).

Selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le niveau de vie moyen des individus vivant dans un ménage ordinaire est de 20 600 euros par an en 2006. Pour la moitié de la population, il est inférieur à 17 600 euros (figure 3). Tous les membres d'un ménage ont par construction le même niveau de vie. Celui-ci est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. Le revenu disponible du ménage est la somme de l'ensemble des revenus de ses membres, après redistribution, c'est-à-dire après

3. Niveau de vie annuel en euros 2006 et indicateurs d'inégalité de 1996 à 2006

	en euros de 2006									
	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
D1 (euros)	7 960	8 340	8 730	9 190	9 290	9 320	9 360	9 460	9 560	9 720
D5 (niveau de vie médian en euros)	14 640	14 900	15 530	16 230	16 360	16 360	16 320	16 610	17 300	17 600
D9 (euros)	26 680	27 170	28 550	29 350	29 810	29 570	29 360	29 850	32 250	33 190
D9/D1	3,35	3,26	3,27	3,19	3,21	3,17	3,14	3,16	3,37	3,41
D9/D5	1,82	1,82	1,84	1,81	1,82	1,81	1,80	1,80	1,86	1,89
D5/D1	1,84	1,79	1,78	1,77	1,76	1,76	1,74	1,76	1,81	1,81
S20 (en %)	9,2	9,4	9,1	9,6	9,6	9,6	9,6	9,6	9,0	9,0
S50 (en %)	31,6	31,6	31,4	32,0	31,9	31,9	32,0	31,9	30,8	30,6
S80 (en %)	63,5	63,4	63,0	63,5	63,3	63,4	63,4	63,3	61,8	61,4
Indice de Gini	0,271	0,268	0,272	0,267	0,269	0,269	0,268	0,269	0,289	0,293

* La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.

Lecture : en 2006, les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à 9 720 euros (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à 33 190 euros (D9). Les 20 % les plus pauvres ont 9 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (S20). Les 20 % les plus aisés ont 38,6 % de la somme des revenus disponibles par unité de consommation (S80). L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité de la distribution des revenus pour une population donnée. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspondant à l'égalité parfaite (tout le monde a le même revenu), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une personne a tout le revenu, les autres n'ayant rien).

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

Une nouvelle série tirée de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux

Conformément aux recommandations du rapport du Conseil national de l'information statistique (Cnis) sur les niveaux de vie et les inégalités, présenté en décembre 2006, l'Insee apporte cette année des améliorations méthodologiques à l'enquête Revenus fiscaux. Ces améliorations portent sur deux points : l'intégration de prestations sociales réelles (et non plus estimées sur barèmes) et la prise en compte plus complète des revenus des produits financiers.

Les transferts sociaux

Le revenu que les ménages déclarent à l'administration fiscale est complété par les revenus sociaux non imposables : prestations familiales, prestations logement et minima sociaux. Jusqu'en 2005, ceux-ci étaient estimés sur barèmes, sur la base des revenus de l'année, et étaient attribués pour l'année entière. Dans la nouvelle série, appelée enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), les montants réellement perçus par les ménages sur l'année de revenu considérée sont collectés auprès de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et de la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Par ailleurs, le recours aux fichiers des organismes gestionnaires a permis d'intégrer dans l'enquête des ménages, globalement plus pauvres que l'ensemble des ménages (1,2 % de l'échantillon), qui n'avaient pas été retrouvés dans le fichier fiscal.

Une meilleure couverture des revenus du patrimoine

L'ancienne série de l'enquête Revenus fiscaux qui s'appuyait exclusivement sur la source fiscale appréhendait imparfaitement les revenus

du patrimoine, principalement en raison des exonérations fiscales ou des mécanismes de prélèvement libératoire. Cela avait pour effet de minimiser la mesure des inégalités, puisque les revenus du patrimoine sont en général d'autant plus élevés que les revenus d'activité de la personne sont importants.

Dans la nouvelle série, sont ajoutés au revenu des ménages, les revenus générés par différents produits financiers non recensés par la source fiscale et estimés selon des modèles statistiques. Pour cela, un montant des différents actifs financiers est imputé à partir de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Le patrimoine total ainsi imputé restant sous-estimé, les encours des différents actifs (hors assurance-vie) sont recalés, produit par produit, sur les données macroéconomiques des comptes nationaux et de la Banque de France. Il en est de même pour les revenus des assurances-vie. Faute d'information plus précise, le recalage est cependant uniforme, indépendamment du revenu des ménages. Les revenus générés par les actifs hors assurance-vie sont calculés par application de taux de rendement moyens réactualisés chaque année. Si la prise en compte des revenus du patrimoine permet de mieux appréhender la dispersion des revenus, on peut penser que l'application d'un taux de recalage uniforme n'en rend pas complètement compte : la distribution des revenus estimée reste ainsi encore moins concentrée qu'elle ne l'est en réalité. Par ailleurs, les revenus soumis au prélèvement libératoire, hormis les contrats d'assurance-vie – obligations, bons, OPCVM – restent mal appréhendés. Au total, la nouvelle estimation du taux de pauvreté se rapproche du taux de pauvreté réel tout en restant probablement encore un peu en deçà de celui-ci. La nouvelle série de niveaux de vie et de taux de pauvreté publiée désormais par l'Insee

4. Niveau de vie et pauvreté au seuil de 60 % de la médiane en 2005

en euros de 2006

	2005	2005 rénovée
D1	9 460	9 560
D5 (niveau de vie médian)	16 610	17 300
D9	29 850	32 250
Taux de pauvreté (en %)	12,1	13,1
Seuil de pauvreté (euros par mois)	830	865

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquête Revenus fiscaux 2005 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2005.

Encadré 1 (suite)

n'est donc pas directement comparable avec celle des années passées.

Le changement de série a modifié à la hausse les principaux indicateurs

La comparaison de l'ancienne et de la nouvelle série pour l'année 2005 montre que le niveau de vie médian est relevé de 4,1 %, la limite du

1^{er} décile (D1) de 1 % et celle du 9^e décile (D9) de 8,1 % (*figure 4*). Le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane passe de 830 euros par mois à 865 euros par mois, ce qui correspond à une révision à la hausse de 1 point du taux de pauvreté, imputable pour 0,4 point aux transferts sociaux réels et à la meilleure couverture des ménages et pour 0,6 point à la meilleure prise en compte des revenus financiers.

prise en compte des principales prestations sociales et paiement des impôts directs. Mais un ménage de deux personnes ayant un revenu deux fois supérieur à celui d'une personne vivant seule aura un meilleur niveau de vie, en raison des économies d'échelle que lui procure la vie en couple. Pour cette raison, ce n'est pas directement le nombre de personnes du ménage qui est utilisé dans le calcul du niveau de vie, mais une échelle d'équivalence. Celle-ci attribue une unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation à toute personne supplémentaire de 14 ans ou plus, et 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. Cette échelle d'équivalence, dite échelle OCDE modifiée, est estimée à partir de l'analyse de la consommation des ménages.

En 2006, les 10 % des individus les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 9 720 euros annuels (D1), tandis que 10 % des individus ont un niveau de vie supérieur à 33 190 euros (D9). Le rapport interdécile (D9/D1) est donc de 3,41, tandis que celui du décile supérieur (D9) à la médiane (D5) est de 1,89.

La moitié des individus ayant les niveaux de vie les plus faibles perçoivent 30,6 % de la masse des revenus disponibles par unité de consommation. Les 20 % les plus aisés en perçoivent 38,6 %, soit 4,3 fois plus que celle perçue par les 20 % les plus modestes.

Par rapport à 2005, le niveau de vie médian a progressé de 1,7 % en euros constants. La hausse des niveaux de vie concerne tous les déciles. La valeur du niveau de vie au-delà duquel se situent les 10 % les plus aisés augmente de 2,9 %. Celle en deçà duquel se situent les 10 % les plus modestes progresse de 1,7 %. En 2006, le revenu disponible de ces derniers se compose pour près de 42 % de transferts sociaux. Les prestations familiales et les prestations logement constituent près des trois quarts de ces transferts (73 %). La part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages diminue avec le décile de niveau de vie tandis que celle des revenus d'activité augmente. Les impôts quant à eux représentent 18,8 % du revenu disponible des 10 % des individus les plus aisés, contre 20,3 % en 2005. Cette baisse résulte pour l'essentiel de la baisse de l'impôt sur le revenu en 2006. Celle-ci concerne tous les autres déciles mais dans des proportions moindres.

Le seuil de pauvreté en 2006 : 880 euros par mois

Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en France et en Europe.

Le taux de pauvreté au seuil de 60 % de la médiane est de 13,2 % en 2006 (*figure 5*). Ce seuil correspond à un niveau de vie inférieur à 880 euros par mois. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2006, le plafond du RMI pour une personne seule est de 433 euros par mois

5. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2006

	1996	1998	2000	2002	2002*	2003	2004	2005	2005*	2006
Seuil à 60 % de la médiane										
Taux	13,5	12,8	12,7	12,2	12,0	12,0	11,7	12,1	13,1	13,2
Seuil (en euros de 2006, par mois)	732	745	776	812	818	818	816	830	865	880
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros de 2006, par mois)	598	617	643	680	685	673	669	680	704	720
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	7 628	7 275	7 328	7 147	6 976	7 015	6 867	7 136	7 722	7 862
Intensité de pauvreté (en %)	18,3	17,2	17,1	16,2	16,3	17,7	18,0	18,2	18,6	18,2
Seuil à 50 % de la médiane										
Taux	7,2	6,7	6,5	6,0	5,9	6,3	6,2	6,3	7,1	7,1
Seuil (en euros de 2006, par mois)	610	621	647	677	682	682	680	692	721	733
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros de 2006, par mois)	501	529	557	578	586	591	587	587	596	603
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	4 089	3 806	3 742	3 493	3 431	3 694	3 635	3 733	4 207	4 216
Intensité de pauvreté (en %)	17,8	14,7	14,0	14,0	14,0	13,2	13,7	15,2	17,2	17,8

* La série comporte deux ruptures : la première en 2002 correspond au passage à l'enquête Emploi en continu ; la seconde en 2005 correspond à la prise en compte des transferts sociaux réels (prestations familiales, prestations logement et minima sociaux) et à une meilleure couverture des revenus du patrimoine.
Lecture : en 2006, 13,2 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (taux de pauvreté). Par rapport à 2005, l'évolution du taux de pauvreté (+ 0,1 point) ne peut pas être considérée comme significative, compte tenu de la marge d'incertitude qui affecte ce taux (+/- 0,5 point). La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 720 euros par mois, soit un écart de 18,2 % au seuil de pauvreté. Cet écart représente l'intensité de la pauvreté.
Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1996 à 2005, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 et 2006.

et de 650 euros par mois pour une personne seule avec un enfant ou un couple sans enfant. 7,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. La moitié des personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 720 euros mensuels. Entre 2005 et 2006, le taux de pauvreté peut être considéré comme stable : il valait en effet 13,1 % en 2005 soit un écart de 0,1 point, inférieur à la marge d'incertitude qu'affecte toute grandeur statistique calculée à partir d'une enquête par sondage (+/- 0,5 point pour le seuil à 60 %). De ce fait, les évolutions d'une année à l'autre doivent être interprétées avec prudence.

La pauvreté monétaire mesurée précédemment est relative dans le sens où elle s'appuie sur un seuil entièrement dépendant de la distribution des niveaux de vie de l'année considérée. Une approche de la pauvreté monétaire absolue nécessiterait de définir un revenu minimum en deçà duquel il ne serait pas décemment possible de vivre. On ne s'essaiera pas à cet exercice ici, compte tenu des nombreuses hypothèses normatives qu'il nécessite et qui devraient faire au moins l'objet d'un consensus social. On peut s'intéresser à une notion semi-relative, la pauvreté avec un seuil ancré dans le temps : il s'agit de mesurer la part des individus vivant sous un seuil défini en termes relatifs une année donnée et qui resterait constant d'une année sur l'autre en termes réels. Ainsi chaque année t , on peut par exemple mesurer le taux de pauvreté ancré dans le temps $t-1$, c'est-à-dire la part des individus vivant l'année t sous le seuil correspondant au seuil de pauvreté de l'année précédente, simplement réévalué par l'inflation. Cela revient à essayer d'évaluer un taux de pauvreté dans les conditions de l'année précédente.

En 2005, le seuil de pauvreté à 60 % de la médiane vaut 851 euros courants par mois ; le taux de pauvreté correspondant est de 13,1 %. Si l'on conservait le seuil de 2005 (en euros constants, soit 865 euros de 2006) pour 2006, la proportion de personnes pauvres dans la population serait de 12,4 % en 2006 (taux ancré $t-1$) et donc inférieure à celle observée en 2005 : selon le sens précédent, la proportion des personnes pauvres aux conditions de l'année précédente a donc diminué entre 2005 et 2006.

Actifs et retraités : des niveaux de vie comparables

Le niveau de vie moyen des actifs au sens du Bureau international du travail (BIT), qui comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs, s'élève à 21 760 euros par an en 2006 (figure 6). Il est ainsi supérieur de plus de 6 % à celui des inactifs. Mais le niveau de vie moyen d'un chômeur est inférieur de 35 % à celui d'un actif occupé et de 28 % à celui d'un inactif. Le niveau de vie moyen des retraités est de 21 540 euros, proche de celui des actifs. Même si les retraités sont en moyenne plus faibles que les salaires, la détention d'un patrimoine plus élevé chez les plus âgés génère des revenus qui compensent en partie cet écart. Enfin, le nombre d'unités de consommation des ménages retraités, inférieur à celui des ménages actifs, réduit les écarts de revenus disponibles entre les deux types de ménage. Les enfants et les étudiants vivant chez leur parent ont en moyenne un niveau de vie plus faible que les actifs parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage, mais augmentent le nombre d'unités de consommation de celui-ci et diminuent ainsi son niveau de vie.

Selon la position vis-à-vis du marché du travail au sens du BIT, les situations ne sont pas homogènes. Au sein des actifs, si le rapport interdécile (D9/D1) est proche de 3 pour les actifs occupés, il est de 3,3 pour les chômeurs. Les 10 % des chômeurs les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 7 060 euros par an, les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 23 130 euros. 40 % de ces derniers sont des conjoints de la personne de référence du ménage et 30 % sont l'un des enfants. Ainsi, les 10 % des chômeurs les plus aisés vivent au sein de ménages comportant d'autres apporteurs de ressources, ce qui élève leur niveau de vie.

Les différences de niveau de vie sont encore plus marquées chez les inactifs : le rapport interdécile varie de 3,3 pour les retraités à 4,0 pour les autres inactifs (femmes au foyer, chômeurs non inscrits, etc.). Les 10 % des retraités les plus modestes ont un niveau de vie de inférieur à 10 660 euros par an. À titre de comparaison, au 1^{er} janvier 2006, le minimum vieillesse est de 7 320 euros annuels pour une personne seule et de 13 140 euros pour un couple.

En 2006, 9,8 % des personnes actives ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté alors que 15 % des inactifs sont dans cette situation. Parmi les actifs, le risque d'être pauvre est 4,8 fois moins élevé pour les actifs en emploi que pour les chômeurs. Avec un taux de pauvreté de 35,4 %, les chômeurs sont en effet les plus atteints par la pauvreté monétaire. Toutefois, occuper un emploi ne met pas à l'abri de la pauvreté : 1,8 million de personnes actives ayant un emploi vivent en dessous du seuil de pauvreté (soit 69,2 % des actifs pauvres). Par ailleurs, 2,4 millions d'enfants appartiennent à un ménage pauvre ; ils représentent 30 % de la population pauvre.

6. Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité en 2006

	1 ^{er} décile (D1)	9 ^e décile (D9)	Ensemble	Rapport interdécile (D9/D1)
Actifs de 18 ans ou plus	10 640	34 320	21 760	3,23
Actifs occupés	11 500	34 970	22 420	3,04
Chômeurs	7 060	23 130	14 640	3,28
Inactifs de 18 ans ou plus	9 510	33 600	20 440	3,53
Étudiants	8 860	33 850	20 040	3,82
Retraités	10 660	34 650	21 540	3,25
Autres inactifs	7 460	29 530	17 650	3,96
Enfants de moins de 18 ans	8 870	29 800	18 460	3,36
Ensemble	9 720	33 190	20 600	3,41

Lecture : D1 désigne la limite du décile inférieur du niveau de vie des individus, D9 celle du décile supérieur. Les 10 % les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur ou égal à D1, le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur à D9.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2006.

Les familles monoparentales sont les plus touchées par la pauvreté

En 2006, avec une moyenne de 24 830 euros annuels, les personnes vivant en couple sans enfant disposent du niveau de vie moyen le plus élevé. Les personnes vivant sans conjoint ont un niveau de vie moyen plus faible que ceux en couple ; elles ne bénéficient pas de l'économie d'échelle procurée par la présence d'un second adulte ainsi que du revenu que celui-ci serait susceptible d'apporter. Cet effet est encore plus marqué s'il y a des enfants, puisque leur charge repose alors sur une seule personne. Ainsi, le niveau de vie moyen des familles monoparentales est de 16 800 euros lorsqu'elles ont un enfant et de 13 720 euros lorsqu'elles ont deux enfants ou plus.

Environ 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont confrontées à la pauvreté, soit une proportion 2,3 fois plus importante que dans l'ensemble de la population. Ceci représente plus de 1,6 million de personnes (parents et enfants) vivant sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants (85 % des cas). Cette situation est encore plus fréquente pour les familles monoparentales sous le seuil de pauvreté (91 % des cas). Elles ne sont alors que 35 % à occuper un emploi et 22 % à être au chômage. Les transferts sociaux des familles monoparentales constituent 19 % de leur revenu disponible contre 6 % pour le reste de la population. Les types de ménages les moins touchés par la pauvreté sont les couples sans enfant : 6,4 % d'entre eux sont pauvres.

Une pauvreté plus marquée dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants

La structure familiale n'est pas le seul facteur de différenciation de la pauvreté, la zone de résidence est aussi un élément important. On observe les taux de pauvreté les plus élevés (15,4 %) dans les unités urbaines de plus de 20 000 habitants, hors agglomération parisienne (où 10,5 % des personnes vivent au-dessous du seuil de pauvreté en 2006). La part de personnes pauvres est de 12 % dans les communes rurales.

L'intensité de la pauvreté rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé, et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Avec un écart de 20,9 % au seuil de pauvreté, c'est en agglomération parisienne que l'intensité de la pauvreté est la plus forte. La moitié des personnes pauvres y a un niveau de vie inférieur à 696 euros mensuels. C'est dans les unités urbaines de moins de 20 000 habitants qu'elle est la moins élevée (15,8 %). Ensuite, elle croît avec le nombre d'habitants pour se fixer à 20 % dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants, hors agglomération parisienne.

Sans surprise, le taux de pauvreté des locataires est plus élevé que celui des propriétaires ou des accédants à la propriété : 23,6 % contre 7,2 %. Ces écarts sont en partie liés à l'âge, la situation familiale ou l'activité. Ainsi, les familles monoparentales ou les jeunes sont plus fréquemment locataires. Le niveau de vie de moyen des locataires est de 16 030 euros par an. Celui des propriétaires ou des accédants à la propriété est de 23 310 euros par an. 17,2 % des personnes logées à titre gratuit par des parents, des amis ou leur employeur sont touchées par la pauvreté.

Les prix à la consommation accélèrent

L'évolution de l'indice des prix à la consommation a été de + 3,6 % entre juin 2007 et juin 2008. Elle n'était que de + 1,2 % sur la même période un an plus tôt. Une telle évolution sur un an n'avait pas été constatée depuis 1991. L'accélération actuelle de l'inflation a

été principalement alimentée par les hausses de prix dans deux secteurs : l'énergie, et plus particulièrement les produits pétroliers, et l'alimentation.

L'inflation sous-jacente, qui traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande³, progresse également mais de façon moins spectaculaire. Son glissement annuel s'établit à + 2 % en juin 2008, contre + 1,5 % un an plus tôt, en lien avec l'augmentation des prix de l'alimentation et des services.

Les prix de l'énergie ont largement contribué à l'évolution globale des prix. Leur évolution est de + 18,8 %, contre une quasi-stagnation l'année précédente (- 0,3 % entre juin 2006 et juin 2007), en conséquence directe de la hausse des prix du pétrole. Les hausses touchent particulièrement les combustibles liquides (fuel domestique) dont les prix ont augmenté de 58,5 %.

Le renchérissement des produits alimentaires (+ 6 % entre juin 2007 et juin 2008) est notamment visible sur l'alimentation hors produits frais. En lien avec la hausse des cours des matières premières agricoles et les tensions entre l'offre et la demande, les prix de nombreux produits alimentaires ont fortement augmenté. C'est notamment le cas pour les produits laitiers (lait et crème : + 14,7 %, beurre : + 12,7 %) et les produits à bases de céréales (pain : + 5,7 %, céréales y compris pâtes et riz : + 9,3 %). La hausse du prix des céréales s'est également répercutée sur le prix de certaines viandes comme la volaille (+ 12,7 %). Toutes ces hausses sont intervenues après une période de faible inflation dans le secteur alimentaire : les prix des produits alimentaires n'avaient augmenté que de + 3,5 % au cours des quatre années précédentes.

En dehors des deux secteurs déjà mentionnés, les évolutions de prix ont été plus conformes aux tendances observées les années passées. Les prix des services ont augmenté de 2,4 % entre juin 2007 et juin 2008 (+ 2,5 % l'année précédente). On note toutefois une décélération des augmentations des loyers : + 2,4 % contre + 3,3 % un an auparavant. Les prix des produits manufacturés restent particulièrement sages : + 0,2 % entre juin 2007 et juin 2008.

Cette reprise de l'inflation, surtout sensible pour les produits pétroliers et, dans une moindre mesure, pour l'alimentaire, a touché de façon différente les divers groupes sociaux, les écarts étant plus marqués que lors des dix années précédentes. De juin 2007 à juin 2008, du fait de la plus forte part de leur budget qu'ils consacrent aux produits pétroliers ou alimentaires, les ménages vivant en milieu rural et les ménages les plus modestes ont été soumis à une inflation supérieure d'un point environ à celle des ménages urbains ou aisés alors que les écarts moyens entre groupes au cours de la période 1996-2007 n'avaient jamais dépassé plus de 0,2 point par an (*encadré 2*).

Quelle relation entre l'indice des prix à la consommation et la perception du coût de la vie ? L'exemple des années 2000 – 2005.

La perception qu'ont les ménages de l'inflation est très supérieure à l'inflation réelle.

Depuis le début des années 2000 s'est fait jour une divergence marquée entre l'inflation modérée que mesurait l'indice des prix à la consommation (IPC) dans les années qui ont suivi et la perception par le public d'une vive hausse des prix (Accardo J. *et alii*, 2007). L'écart s'est sans doute atténué désormais, du fait d'un regain d'inflation depuis 2007. Mais, entre janvier 2004 et janvier 2006 par exemple, l'IPC a mesuré une inflation annuelle inférieure à 2 % tandis que sur la même période, et selon l'enquête de conjoncture mensuelle, les ménages estimaient en moyenne qu'elle s'élevait à environ 7 % par an, soit une divergence de 5 points.

3. Plus précisément, l'inflation sous-jacente exclut les prix soumis à l'intervention de l'État et les produits à prix volatils, c'est-à-dire qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou des tensions sur les marchés mondiaux. Ainsi, les produits frais, l'énergie, le tabac, les tarifs publics en sont exclus.

L'accélération de la hausse des prix accentue les différences entre catégories de ménages.

L'Insee publie depuis quelques années des indices de prix par catégorie de ménages (Insee, 2006, 2007), tenant compte des différences entre les structures de consommation des différentes sous-populations. Au cours de la période 1996-2007, ces indices font apparaître des écarts de faible ampleur dans l'inflation subie par les différentes catégories de ménages : par exemple, la différence annuelle moyenne d'inflation entre les ménages du premier décile de revenus et ceux du dixième décile n'est que de 0,2 point.

Toutefois ce constat concernait une période d'inflation faible, les prix à la consommation n'ayant augmenté que de 1,5 % en moyenne par an au cours de ces années. Depuis le milieu de l'année 2007, l'inflation accélère. Entre mai 2007 et mai 2008, l'indice des prix

a ainsi augmenté de 3,3 %. Par ailleurs cette accélération est très hétérogène, se concentrant sur deux secteurs : l'énergie et l'alimentaire, ce qui accentue fortement les effets potentiels des différences de structures de consommation.

Un calcul des indices catégoriels sur cette période fait en effet apparaître un impact fort sur les écarts constatés entre catégories de ménages. La *figure 7* montre les catégories s'écartant le plus de la moyenne au cours de cette période. Certains écarts sont la confirmation et l'accentuation de différentiels déjà constatés au cours des années précédentes. Ainsi les ménages ruraux sont-ils particulièrement touchés par la hausse des produits pétroliers à cause de leur consommation plus importante de carburants et de fuel domestique, à l'inverse des parisiens, utilisant

7. Évolution des prix sur un an

	mai 2007-mai 2008	moyenne annuelle 1996-2007
Indice d'ensemble (population totale, en %)	+ 3,33	+ 1,5
Écart à la population totale (en points)		
Commune rurale	+ 0,62	+ 0,04
Paris	- 0,91	- 0,03
Propriétaire	+ 0,24	- 0,06
Locataire	- 0,28	+ 0,09
1 ^{er} décile de niveau de vie	+ 0,42	+ 0,10
10 ^e décile de niveau de vie	- 0,52	- 0,08
45-59 ans	- 0,01	- 0,05
75 ans et plus	+ 0,28	+ 0,04
Cadre	- 0,44	- 0,07
Ouvrier	+ 0,39	+ 0,09

Lecture : les personnes appartenant aux 10 % des ménages les plus modestes (1^{er} décile) ont été soumis à une inflation supérieure de 0,42 point à la moyenne entre mai 2007 et mai 2008 ; l'écart à la moyenne était de 0,10 par an de 1996 à 2007.

Sources : Insee, Prix à la consommation.

Cette situation est générale : durant la même période, dans l'ensemble de la zone euro, l'opinion percevait une inflation supérieure de près de 13 points à l'IPC (8 points en Autriche, 10 points en Allemagne, 21 points en Espagne, 24 points en Italie, etc.)⁴.

Le passage à l'euro, du fait de son effet déstabilisant sur les repères monétaires des consommateurs, a naturellement souvent été pointé comme la cause principale de cette divergence frappante. Et il est vrai qu'en dehors de la zone euro, elle a été plus beaucoup plus modérée. Néanmoins on a pu également l'observer dans des pays ayant conservé leur monnaie nationale : ainsi, au Royaume-Uni, sur la même période, l'inflation annuelle perçue était trois fois supérieure à l'inflation mesurée (5,2 % contre 1,7 %).

Cette situation a contribué à jeter le doute sur la pertinence de l'IPC. Le débat s'est cristallisé autour des évaluations des évolutions du pouvoir d'achat, défini comme le revenu disponible

4. Source : Commission européenne, enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages.

Encadré 2 (suite)

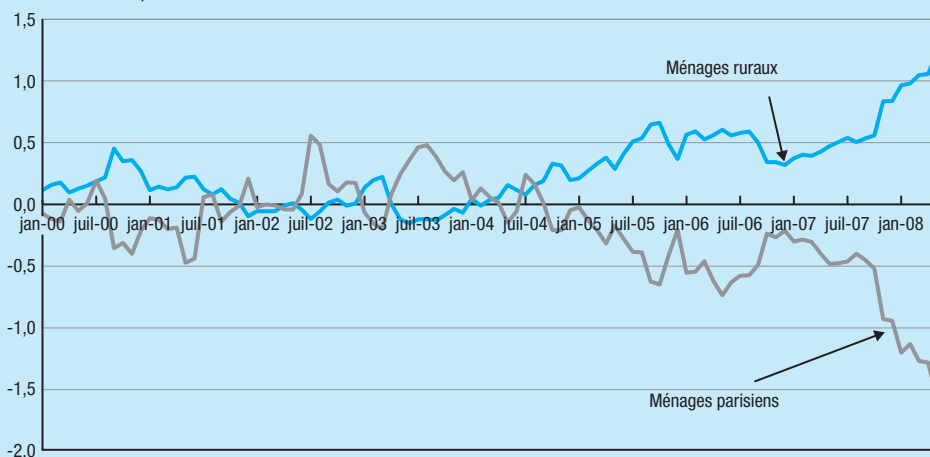
peu leurs voitures et moins souvent chauffés au fuel (figure 8).

Les propriétaires, plus souvent en maison individuelle, sont également plus impactés par la hausse du fuel alors que la moindre hausse des loyers profite aux locataires, inversant la tendance auparavant défavorable à ces derniers. D'autres catégories sont plus touchées par les hausses des prix dans le secteur alimentaire. Ainsi les personnes âgées, dont la part de l'alimentaire dans le budget dépasse 22 % (contre 17 % en moyenne), y sont particulièrement sensibles.

Enfin, certaines catégories sont pénalisées par les hausses de prix dans les deux secteurs. C'est notamment le cas des ménages à bas revenus ou des ménages ouvriers : ils consacrent en effet une part de consommation plus importante à la fois aux produits alimentaires et aux produits pétroliers. Ainsi les ménages ayant les revenus les plus bas (1^{er} décile de revenu par unité de consommation) subissent entre mai 2007 et mai 2008 une inflation de 3,75 %, contre 2,81 % pour les ménages les plus aisés (dernier décile).

8. Écart entre les indices de prix catégoriels par type de commune de résidence et l'indice d'ensemble (cumul janvier 1998-mai 2008)

Écarts cumulés depuis 1998



Lecture : sur l'ensemble de la période janvier 1998-mai 2008, l'indice des prix catégoriel des communes rurales est supérieur de 1,22 point à l'indice d'ensemble ; l'indice des prix catégoriel de Paris est inférieur de 1,58 à ce dernier.

Sources : Insee, Prix à la consommation.

brut déflaté de l'indice des prix à la consommation. Avec une inflation au niveau mesuré par l'IPC, le pouvoir d'achat a, bon an mal an, continué à croître depuis 2000. Si l'on se fonde sur l'inflation perçue, il diminue au contraire, et de façon sensible au cours de la même période. La controverse n'est donc pas anodine. En France, largement alimentée au cours de ces dernières années (travaux du BIPE pour les hypermarchés Leclerc, campagne électorale de l'élection présidentielle de 2007), elle a certainement affecté l'image de l'indice des prix dans le public.

Pourtant rien n'a notablement changé, ces dernières années, dans le calcul d'un IPC jusqu'à largement accepté. Pourquoi la capacité de l'indice à suivre les évolutions des prix aurait-elle brusquement diminué à ce point ? Les analyses de cette question ont suivi deux approches : pour la première, les ménages se trompent. Dans un environnement changeant, marqué par le passage à l'euro, ils perdent les repères qui leur permettaient de percevoir correctement l'évolution générale des prix. Ils n'ont de celle-ci, en effet, qu'une vue partielle, largement

déterminée par le comportement d'un nombre très limité de produits. À l'appui de cette thèse, on peut citer l'expérience réalisée par l'enquête de conjoncture de septembre 2007 qui posait la question : « quel doit être en septembre 2007, le revenu d'un ménage qui percevait un an plus tôt 1 000 euros, pour conserver son niveau de vie ? ». La réponse moyenne est, en France, de 1 210 euros, soit implicitement 21 % d'inflation ! La hausse des prix implicite est totalement incompatible avec toutes les statistiques disponibles (consommation des ménages, statistiques monétaires, etc.). En d'autres termes, cette première approche met en cause la compétence des individus en matière de prix. Une analyse plus poussée conduit pourtant à nuancer cette conclusion : d'une part, le public possède une certaine connaissance des prix. D'autre part, l'opinion de l'individu sur l'inflation apparaît moins affaire de compétence que de prise de position en matière économique, elle-même liée aux caractéristiques sociodémographiques (*encadré 3*).

Pour la seconde approche, le problème vient de ce que l'IPC mesure l'inflation, alors que les ménages percevaient un « coût de la vie ». En particulier, une large part de la divergence proviendrait des règles de constitution de l'IPC qui vise à mesurer une évolution « pure » des prix, c'est-à-dire à qualité constante des produits (à panier de consommations identique), et n'a notamment pas vocation à refléter l'évolution, de nos jours particulièrement rapide, des normes de consommation (modification de la composition du panier).

Dans leur rapport sur la mesure du pouvoir d'achat, remis au Premier ministre en janvier 2008, Moati et Rochefort ont ainsi récemment proposé de calculer « un indice du coût de la vie fondé sur l'observation de la dérive du prix moyen de « références » associées à chaque produit générique (dit encore « variété »), en adoptant une pondération variable reflétant l'évolution de la part de marché (en quantité) de chacune des références, et sans procéder à un ajustement de qualité. » (Moati P., Rochefort R., 2007, p. 91).

Un tel indice apparaît *a priori* plus proche de la perception spontanée des consommateurs⁵. Que nous dit-il alors sur la divergence entre coût de la vie et IPC, que ce soit pour l'ensemble de la population ou sur les différentes catégories de ménages ?

Évaluer l'évolution du coût de la vie à l'aide d'un indice des prix moyens (IPM) expérimental

Moati et Rochefort illustrent la différence entre l'IPC et leur « indice de la dérive des prix moyens » par un exemple simple : si, dans un contexte de parfaite stabilité de tous les prix, la demande existante de rasoirs (le produit générique ou « variété ») se modifie pour se porter vers les multi-lames (une première « référence » de la variété) plutôt que vers les « mono-lame » (une autre « référence » de cette même variété), moins chers, l'indice de dérive des prix moyens va augmenter, conformément à ce que vont très vraisemblablement ressentir les consommateurs, alors que l'IPC sera naturellement inchangé puisqu'il est fondé sur des comparaisons des prix des mêmes articles ou « références » qui, dans notre exemple, n'ont pas varié.

L'inconvénient majeur de l'indice ainsi défini tient à ce que son calcul requiert une information considérable, à savoir « la connaissance des quantités consommées de chacune des références d'une même variété ». La rassembler à un niveau aussi fin que l'IPC aurait un coût exorbitant.

On dispose cependant, avec les deux dernières enquêtes Budget des familles (2001 et 2006) d'une masse de données qui, sans être aussi importante qu'il le faudrait en toute rigueur pour calculer la dérive des prix, permet d'en calculer une approximation, qu'on appellera ici indice des prix moyens (IPM). Dans un premier temps on détermine le prix moyen de chaque produit générique observé sur le marché. Celui des télévisions, par exemple, dépendra de la

5. En contrepartie, il ne peut remplir certaines des fonctions macroéconomiques pour lesquelles l'IPC a été construit.

La compétence des Français dans l'observation des prix et de l'inflation selon l'enquête de conjoncture d'avril 2007

« Au cours des douze derniers mois, le prix du pain a-t-il baissé ? Est-il resté stable ? A-t-il augmenté comme tout le reste ou plus que tout le reste ? Est-ce que votre réponse dépend du type de pain ? Est-ce que vous ne savez pas répondre ? » À la veille des élections présidentielles où les candidats ont fait largement écho aux inquiétudes des Français sur leur niveau de vie, l'enquête de conjoncture auprès des ménages (CAMME) de l'Insee d'avril 2007 a interrogé plus de 2 000 personnes sur leur perception de l'inflation sur les douze mois précédents. Les questions portaient sur neuf produits courants, retenus en raison des évolutions contrastées de leur prix sur la période, soit que, comme la facture de téléphone et internet, le prix d'achat du lave-linge ou celui du téléviseur, elles aient été nettement inférieures à l'indice des prix (IPC), soit qu'elles aient été du même ordre (pain, électricité), ou bien encore nettement supérieures (viande de bœuf, huile alimentaire, essence, réparations de voiture).

Les Français ont une bonne compétence de l'évolution des prix

Les opinions des Français concordent avec les évolutions mesurées par l'indice des prix pour six de ces produits (figure 9). Pour le pain et l'électricité, les télécoms, le lave-linge, le téléviseur et l'essence, les avis des personnes interrogées sont aussi, pour les deux tiers ou les trois quarts, en accord avec les évolutions observées dans l'IPC. Néanmoins, une majorité estiment,

contrairement à l'IPC, que la viande de bœuf et les réparations automobiles ont augmenté « comme tout le reste ». La divergence est encore plus forte pour l'huile alimentaire (pour plus de la moitié des répondants, elle est restée stable ou même a baissé).

Tous les consommateurs ne prêtent pas attention aux mêmes produits. Et la divergence avec l'IPC sur tel bien semble plus forte chez ceux dont on peut supposer qu'ils suivent moins son prix : par exemple, les femmes et les parisiens sous-estiment la hausse des réparations automobiles. De même les femmes perçoivent moins que les hommes la baisse du prix des téléviseurs mais sont en revanche plus en phase avec l'IPC sur le pain ou l'huile alimentaire. Au total, l'accord avec l'IPC varie selon les groupes sociodémographiques : être un homme, avoir moins de 40 ans, être un salarié du public, être propriétaire de son logement ou habiter dans une ville de moins de 200 000 habitants, accroît significativement la propension à tomber d'accord avec l'IPC sur l'évolution du prix des neuf produits considérés.

L'information sur les prix est sélective car recueillie et conservée en mémoire de façon différente selon la spécificité des besoins et des habitudes de consommation. C'est ainsi l'évolution du prix d'achat d'un lave-linge que les ménages indiquent le plus souvent ne pas savoir (35 %), loin devant l'évolution des prix des produits plus fréquemment achetés comme le pain (2 %) ou l'essence (5 %).

9. Perception des évolutions du prix des neuf produits et IPC

en %

Variation constatée de l'IPC	Perception de la variation				Ensemble
	N'a pas augmenté	A augmenté comme tout le reste	A augmenté plus que tout le reste	Non répondants	
Essence super	6	29	59	6	100
Huile alimentaire	39	34	1	25	100
Viande de Bœuf	22	55	6	17	100
Réparation voiture	11	41	16	31	100
Pain	16	62	19	3	100
Electricité	22	56	14	8	100
Lave-linge	41	15	1	44	100
Facture téléphone/Internet	55	30	5	10	100
Téléviseur	47	15	2	36	100

Lecture : selon l'IPC, le prix du super a augmenté de 9,8 % entre avril 2006 et mars 2007. Pour 6 % des personnes interrogées dans l'enquête, il n'a pas augmenté. En gras, les pourcentages de réponses compatibles avec l'IPC.

Source : Insee, enquête CAMME, plate-forme avril 2007.

Les plus « compétents » dans le suivi de prix particuliers sont néanmoins persuadés que l'inflation passée est très élevée.

Interrogés sur l'évolution des prix de produits particuliers, les ménages ont ainsi une approche plutôt objective et nuancée (il leur arrive d'avouer ignorer le comportement de tel ou tel des neuf produits proposés), et tendent à rejoindre la mesure de l'indice des prix. Leur appréciation de l'évolution générale des prix et de l'inflation apparaît en revanche plus subjective, comme celle d'une évidence perçue sur le mode qualitatif. L'ensemble des 2 033 personnes interrogées sauf 8 trouvent que « les prix ont augmenté au cours des 12 derniers mois » et une large majorité estime la hausse « modérée » ou « forte » (quand l'IPC l'évalue à seulement 2 %). Mais 3 sur 5 ne savent pas donner un ordre de grandeur.

Curieusement, on est d'autant plus alarmiste sur l'évolution générale des prix qu'on était proche de l'IPC sur l'évolution des prix de produits particuliers. Ce paradoxe s'explique sans doute de deux façons :

– la première (hypothèse de « l'observateur avancé ») suggère que les ménages les plus attentifs aux prix seraient aussi ceux qui ont le mieux anticipé la forte hausse des prix de l'essence et de l'alimentaire enregistré par l'IPC au cours du second semestre 2007. En effet, les agriculteurs et les ménages les plus jeunes sont surreprésentés parmi les plus compétents. Or, les premiers ont été affectés très tôt en 2007 par la hausse des carburants, tandis que les seconds ont été les plus exposés à la hausse des loyers.

– la seconde (hypothèse de « biais idéologique »), repose sur un effet inverse, de sélection. Les ménages qui pensent observer une forte hausse des prix en général deviendraient les plus attentifs aux prix de chaque produit en particulier. Mais, dans cette seconde hypothèse, la question

demeure de ce qui les a conduit, initialement, à percevoir une forte inflation.

Opinions sur le mouvement général des prix et opinions générales sur la société française seraient liées.

Ceux qui souscrivent à l'idée d'une forte augmentation des prix sont aussi ceux qui estiment que la situation économique générale de la France s'est dégradée d'avril 2006 à mars 2007. Ils pensent que le nombre des chômeurs va fortement augmenter dans les 12 prochains mois et font un diagnostic négatif sur le niveau de vie en France dans le passé récent. Enfin, ils accusent « principalement le passage à l'euro » d'être la cause de la hausse des prix.

Or, l'euro mobilise contre lui une opposition de type socioéconomique. Son rejet est d'autant plus fréquent que le revenu du ménage est plus bas et le diplôme scolaire de la personne enquêtée, plus faible. L'euro est accusé aussi par les femmes plus que par les hommes, par les retraités plus que par les actifs, par les familles avec plusieurs enfants à charge plus que par celles sans enfant, par les salariés du privé et les indépendants plus que par les salariés du public. La politique de « l'euro fort » serait impopulaire auprès des couches sociales les plus fragiles parce que perçue comme contribuant à empêcher les salaires d'évoluer au rythme plus rapide des prix.

Estimer que les prix ont fortement augmenté dans la période considérée par l'enquête n'est probablement pas la conséquence d'une flambée des prix, que n'auraient pas su diagnostiquer les experts. Si cette croyance est largement partagée, c'est peut-être parce qu'elle s'inscrit dans une représentation collective du déclin de la société française, qui serait largement présente dans les milieux les plus modestes.

part de marché de chaque « référence », définie ici par la taille et le type d'écran de l'appareil (tube cathodique, plasma, etc.), sa marque, le lieu d'achat (petit magasin, grande surface spécialisée, Internet, etc.).

On calcule ensuite l'indice d'évolution de ce prix moyen entre deux dates (ici 2000 et 2005). Enfin, on agrège ces indices en un IPM du poste agrégé, la pondération étant issue des coefficients budgétaires des produits à la date initiale (2000, dans le cas présent). Les évolutions ainsi calculées sont forcément affectées d'une marge d'incertitude qui invite à la prudence dans les commentaires.

L'IPM, comme l'indice suggéré par Moati et Rochefort, est plus proche que l'IPC de la notion de coût de la vie. On peut ainsi, et c'est l'intérêt majeur de l'exercice présenté ici, comparer

l'IPM et l'IPC sur une période⁶ durant laquelle, justement, les deux indices sont réputés avoir nettement divergé.

L'IPM devrait en principe reprendre le millier de produits génériques (ou variétés) que l'IPC considère. Malgré près d'un million et demi d'achats recensés à chaque enquête, BDF ne peut atteindre ce degré de détail. De fait, de nombreuses variétés de l'IPC ne sont pas suffisamment présentes dans l'échantillon pour permettre une estimation statistiquement fiable de leur prix. On est donc conduit à opérer des regroupements de produits.

L'IPM calculé ici repose donc sur une nomenclature qui agrège les produits en postes pour chacun desquels un prix moyen est calculé. Cette nomenclature résulte d'un arbitrage entre finesse souhaitable et exigence de robustesse statistique, et suit un « principe d'homogénéité » des postes. La notion de prix moyen des produits agrégés doit en effet avoir un sens du point de vue du consommateur ; on peut par exemple parler du prix moyen du kg de viande de bœuf, en agrégeant diverses qualités (du filet à la macreuse). On ne peut en revanche concevoir le prix moyen d'un agrégat pain-lait ou même lait-huile.

Trois domaines du champ de la consommation finale sont étudiés :

- l'alimentation à domicile (hors boissons alcoolisées),
- les vêtements,
- les principaux biens durables⁷.

Ces domaines ne représentent certes qu'une fraction limitée du budget des ménages (environ 20 %). Ils n'en restent pas moins particulièrement significatifs dans la mesure où ils couvrent probablement l'essentiel des postes pour lesquels on peut s'attendre à une divergence notable entre l'IPM et l'IPC. Sur des postes très homogènes comme, par exemple, les carburants, il n'y a en effet aucune raison pour que l'évolution des prix relevée par l'IPC diffère notablement de celle ressentie par les consommateurs.

L'absence du poste « Logement » est une limite plus gênante. Il est malheureusement assez délicat à traiter⁸ et il a paru plus approprié de le laisser de côté dans le cadre de cette étude exploratoire.

La relation entre IPM et IPC est complexe et non univoque

Au cours de la période 2000 – 2005, l'IPM tel que calculé ici est resté stable, très légèrement au-dessus de l'IPC (pour les postes de consommations considérés). Les deux indices divergent néanmoins, dans le détail (*figure 10*). Si les évolutions ne semblent pas significativement différentes pour l'alimentation, l'IPM croît moins vite que l'IPC pour l'habillement et nettement plus vite pour les biens durables. Ce constat apparaît cohérent avec ce qu'on sait des changements des différents postes sur la période comme de la façon dont l'IPC les suit.

Dans l'alimentation les deux indices sont proches. De fait sur ce secteur, on peut penser que les modifications de l'offre et de la demande sont finalement assez lentes et que les deux indices n'ont pas de raison majeure de diverger. En outre l'IPM varie peu entre les différentes catégories de ménage, comparable en cela avec l'IPC dont on sait que, sur le champ retenu ici (alimentation à domicile hors boissons alcoolisées et tabac), il ne diffère que très peu des indices dits « catégoriels », c'est-à-dire calculés pour le panier de consommation moyen de telle ou telle catégorie de ménage⁹.

Sur l'habillement, le contraste est beaucoup plus fort : l'IPC stagne alors que l'IPM enregistre une baisse substantielle. Les raisons de cet écart ne sont pas réellement élucidées. Sans doute la multiplicité des variétés et des segments de marché, la forte fluctuation des produits (modes

6. Rappelons qu'il s'agit de la période 2000-2005, l'enquête Budget des familles 2001 s'étant déroulée de mars 2000 à février 2001 et l'enquête 2006 de mars 2005 à février 2006.

7. Il s'agit de : automobile, télévision, réfrigérateur, lave-vaisselle, lave-linge, aspirateur, micro-ordinateur, appareils de reproduction du son et de l'image.

8. En raison notamment des nombreux sous-postes qui le composent (loyers, charges, énergie, etc.) et qui sont assez difficiles à séparer.

9. Ils sont publiés régulièrement (voir la rubrique : « L'indice des prix à la consommation » sur www.insee.fr)

10. Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix moyen (IPM) entre 2000 et 2005

en %

	Alimentation		Habilleme nt		Principaux biens durables	
	IPC	IPM	IPC	IPM	IPC	IPM
Ensemble des ménages	+ 12	+ 9	+ 1	- 20	- 6	+ 20
Type de ménage¹		IPM		IPM		IPM
Personne seule		+ 12		- 14		+ 23
Famille monoparentale		+ 7		- 27		+ 12
Couple sans enfant		+ 9		- 9		+ 22
Couple avec enfant(s)		+ 8		- 23		+ 17
Autres		+ 7		- 27		+ 37
Niveau de vie¹		IPM		IPM		IPM
1 ^{er} quintile		+ 8		- 18		+ 22
2 ^e quintile		+ 7		- 22		+ 17
3 ^e quintile		+ 7		- 18		+ 11
4 ^e quintile		+ 9		- 21		+ 14
5 ^e quintile		+ 12		- 19		+ 27

1. Les variations de l'indice des prix à la consommation (IPC) par catégories de ménage sont négligeables pour les consommations considérées.

Lecture : entre 2000 et 2005, l'indice des prix à la consommation (IPC) du poste Alimentation a augmenté de 12 % ; l'indice de prix moyen (IPM) de ce même poste a augmenté de 9 %.

Sources : Insee, Prix à la consommation et enquêtes Budgets des familles 2001 et 2006.

et saisons), la part importante des achats en promotion (50 % de la dépense d'habillement selon l'enquête Budget des familles) ou de vêtements d'occasion (15 %), part qui aurait pu s'accroître au cours des dernières années, constituent des causes de divergence entre les deux indices. Les différences dans la finesse des nomenclatures utilisées pourraient également jouer, l'IPC distinguant 120 postes dans l'habillement quand l'IPM, en raison de l'information disponible, ne peut en distinguer que 24. Ainsi l'IPC suit séparément le prix des tee-shirts et celui des chemises. L'IPM doit agréger ces deux produits. Or il semble que les consommateurs achètent en 2005 plus de tee-shirts, vêtement en général relativement peu onéreux, et moins de chemises qu'en 2001. Même si leurs prix respectifs étaient stables, l'IPM conclurait, mécaniquement, à une baisse du prix-moyen de l'ensemble « tee-shirts + chemises ».

Pour les biens durables, c'est au contraire l'IPC qui diminue tandis que l'IPM augmente fortement. La raison en est simple : certains de ces produits connaissent d'importantes évolutions techniques. L'IPC les traduit en baisse de prix, alors que le consommateur a tendance à « monter en gamme », c'est-à-dire à accepter de payer autant, voire plus qu'avant, mais pour un produit plus performant. Cet effet joue de façon assez différente selon les biens. Pour l'électroménager traditionnel (lave-linge, réfrigérateur, etc.), le progrès technique est modéré et l'IPM et IPC restent relativement comparables. Pour le matériel vidéo et informatique, on

11. Évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'indice des prix moyen (IPM) de quelques biens durables entre 2000 et 2005

en %

	IPC	IPM
Micro-ordinateur portable	- 61	- 39
Caméscope	- 46	- 36
Micro-ordinateur fixe	- 61	- 31
Aspirateur	- 9	- 22
Lave-linge	- 14	- 11
Lave-vaisselle	- 17	- 1
Réfrigérateur	- 5	+ 1
Téléviseur	- 35	+ 20
Automobile	+ 6	+ 32

Lecture : en 2005, le prix de l'ordinateur portable aux caractéristiques fixées par l'indice des prix à la consommation (IPC) est inférieur de 61 % à celui observé en 2000. En 2005, le prix moyen (IPM) des ordinateurs portables est inférieur de 39 % à celui observé en 2000.

Sources : Insee, Prix à la consommation et enquêtes Budgets des familles 2001 et 2006.

observe une nette montée en gamme : elle est particulièrement manifeste pour la télévision où de nombreux ménages ont préféré les innovations chères (écrans plats, etc.) aux modèles plus anciens dont les prix baissaient. Les achats d'automobiles suivent une évolution identique (figure 11). ■

Bibliographie

- Accardo J., Chevalier P., Forgeot G., Friez A., Guédès D., Lenglard F., Passeron V., « La mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages », in *L'économie française – Comptes et dossiers*, édition 2007, *Insee Références*, juin 2007.
- Arnaud F., Houriez G., Mahieu R., « Les comptes de la Nation en 2007 – la progression de l'activité se maintient », *Insee Première* n° 1189, mai 2008.
- Brière L., Hoang O.-D., Lefevre D., Perret J.-P., Vial P., « Les comptes des administrations publiques en 2007 », *Insee Première* n° 1190, mai 2008.
- Goutard L., Pujol J., « Les niveaux de vie des français en 2006 », *Insee Première* n° 1203, juillet 2008.
- Chardon O., Daguet F., Vivas E., « Les familles monoparentales, des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.
- Insee, « France, portrait social », édition 2006, *Insee Références*, novembre 2006.
- Insee, « France, portrait social », édition 2007, *Insee Références*, novembre 2007.
- Insee, *Note de conjoncture*, mars 2008.
- Insee, « L'économie française – Comptes et dossiers », édition 2008, *Insee Références*, juillet 2008.
- Moati P. et Rochefort R., *Mesurer le pouvoir d'achat*, Rapport du Conseil d'analyse Économique n° 73, La documentation française, janvier 2008.
- Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, « Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale », édition 2007-2008, La Documentation française, 2008.
- Quinet A., Ferrari N., « Rapport de la commission » Mesure du pouvoir d'achat des ménages », Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi, février 2008.
-